



BAREME HONORAIRES AGENCE

TRANSACTIONS (VENTE)

- Honoraire de transaction TTC à la charge exclusive du vendeur, l'acheteur n'aura **aucun frais d'agence à payer**.
 - Jusqu'à 100 000 € : **7 % TTC**
 - De 100 001 € à 200 000 € : **6 % TTC**
 - De 200 001 € à 400 000 € : **5 % TTC**
 - Au-delà de 400 000 € : **4 % TTC**
 - Minimum forfaitaire : **5 000 € TTC**
 - **Honoraire d'entremise et de négociation à la charge du vendeur : 5 % TTC du prix de vente**

LOCATIONS

- Honoraire à la charge du bailleur : 11€/m² + Honoraire d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 5 % TTC du loyer mensuel loué.
- Honoraire à la charge du locataire :
 - Zone non tendue : **8 €/m² pour visite, dossier, bail**
 - État des lieux : **3 €/m²**
- **exemple:**

Surface logement	Honoraires locataire (plafond légal)	Honoraires bailleur (min. égal locataire)	+ Entremise & négociation bailleur (5 % du loyer mensuel TTC)
50 m²	400 € + 150 € → 550 € TTC	550 € TTC	Loyer 600 €/mois → $600 \times 5\% = 30$ € TTC
70 m²	560 € + 210 € → 770 € TTC	770 € TTC	Loyer 865 €/mois → $865 \times 5\% = 43$ € TTC
90 m²	720 € + 270 € → 990 € TTC	990 € TTC	Loyer 1 100 €/mois → $1 100 \times 5\% = 55$ € TTC

GESTION



**BAREME DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE
NEUVILLE DE POITOU (86)**

Tarifs en vigueur au 27 Octobre 2025 (taux de T.V.A. : 20 %)

	Base de calcul	A la charge du propriétaire	A la charge du locataire	
	HT	TTC	HT	TTC

Honoraires de gestion

Gestion courante

Honoraires de gestion	Toutes sommes encaissées	6%	7,20%
Clôture de compte propriétaire	Forfait	125€	150€
Frais de rejet de chèque / virement / prélèvement	Forfait	16,67€	20€

Gestion technique

Travaux entre 0 et 500 € HT	30€	36€
Travaux entre 501 € et 1000 € HT	60€	72€
Travaux supérieur à 1 001 € HT	150€	180€

Gestion contentieux

En cas de sinistre intervention auprès des compagnie d'assurance, représentation aux expertises	Vacation horaire avec minimum d'un heure facturée	90€	108€
Procédure contentieuse (hors dossier avec assurance G.L.I ou dispositif VISALE)	Vacation horaire avec minimum d'un heure facturée	90€	108€

Honoraires prestation optionnelles

Assurances

Garantie Loyers impayés	% TTC du quittancement mensuel	2,80 %
-------------------------	--------------------------------	--------

Propriétaire Non Occupant (P.N.O)

Par lot d'habitation appartement < 200 m ²	95€
Par lot d'habitation maison < 200 m ²	160€
Garage	60€
Local commercial < 200 m ²	235€

Fiscalité

Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers location nue (par an)	Forfait par lot	75€	90€
	Forfait par lot secondaire isolé	20,83€	25€
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers location meublée (par an)	Forfait par lot	37,50€	45€
Production des revenus locatifs fonciers (location nue) / Production et télétransmission des revenus locatifs BIC (location meublée)	Forfait par lot	333,33€	400€
	Forfait par lot secondaire	166,66€	200€
Question/Réponse d'expert à une question fiscalité	Forfait	166,66€	200€

Autres prestations

Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	Par demande	90€	108€
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires	Vacation horaire avec minimum d'un heure facturée	90€	108€
Projection Diagnostic de Performance Energétique & dossier d'aide à la rénovation énergétique par lot	Forfait par lot	150€	180€

Autres honoraires

Baux d'habitation (loi 06/07/1989)	Forfait	141,67€	170€	141,67€	170€
Avenant au bail	Forfait	141,67€	170€	141,67€	170€

SAS C&M GESTION - GEST'IN
 55 Avenue Jean Kuntzmann - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN • 490 072 337 RCS GRENOBLE - Capital social 8 000 €
 • Carte professionnelle gestion immobilière
 CPI 3801 2016 000 010 069 délivrée par la CCI de l'Isère • Garantie Financière GALIAN Assurances - 89 Rue de la Boëte - 75008 PARIS
 Association Nationale des Médiateurs (ANIM) - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES • Tel. 04 28 700 639 - e-mail : cmgestion@gestin.immo - gest-in.fr

Barème d' honoraires – Chasseur d'appartement

Les honoraires du chasseur d'appartement sont dus uniquement en cas de succès, c'est-à-dire à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Prestations incluses

- Analyse du projet et définition précise des critères de recherche
- Recherche active et ciblée du bien
- Pré-sélection des biens et vérification des dossiers
- Organisation et accompagnement aux visites
- Analyse du prix et assistance à la négociation
- Accompagnement jusqu'à la signature chez le notaire

Honoraires

Les honoraires sont calculés sur la base du prix net vendeur du bien acquis.

- 2,5 % TTC du prix d'acquisition
ou
- Forfait (selon la complexité du projet)

Le montant exact est précisé dans le mandat de recherche signé entre les parties avant le début de la mission.

Modalités de paiement

- Honoraires dus uniquement si le bien est acheté grâce à la mission de recherche
- Paiement à la signature de l'acte authentique chez le notaire
- Aucun frais à avancer pendant la recherche

Cadre légal

Conformément à la loi Hoguet, le chasseur d'appartement agit dans le cadre d'un mandat de recherche exclusif ou simple, garantissant transparence et sécurité au client.

N'ayant aucun lien capitalistique ou juridique avec une banque ou une société financière, ayant le titre professionnel obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72 678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr)